

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - SOISY SUR ECOLE (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21910599600017

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LA FERTE ALAIS

**M. 14**

**Budget primitif**  
**voté par nature**

BUDGET : COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Etalement des provisions	36
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TI:OM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TE:OM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	39
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	40

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	44
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.6 - Etat des engagements reçus	46
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	49
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	50

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	53
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	54
C3.2 - Liste des établissements publics créés	55
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	56
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	57

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	58
D2 - Arrêté et signatures	59

Accusé de réception en préfecture 091-219105996-20220413-2022_18-DE Date de télétransmission : 04/05/2022 Date de réception préfecture : 04/05/2022
--

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

## SOISY SUR ECOLE - COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE - BP - 2022

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

Code INSEE 91599	SOISY SUR ECOLE COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE	BP 2022
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 378
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	48
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 024,22	0,00
2	Produit des impositions directes/population	600,14	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	876,49	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 180,48	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	43,57	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	26,79 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	120,81 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	134,68 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 590 698,44	1 207 798,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 382 900,44
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>1 590 698,44</b>	<b>1 590 698,44</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 674 481,20	1 804 307,10
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 129 825,90	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 804 307,10</b>	<b>1 804 307,10</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>3 395 005,54</b>	<b>3 395 005,54</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	667 019,78	0,00	624 378,85	624 378,85	624 378,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	384 707,00	0,00	378 070,00	378 070,00	378 070,00
014	Atténuations de produits	255 666,37	0,00	250 561,00	250 561,00	250 561,00
65	Autres charges de gestion courante	93 512,17	0,00	100 864,00	100 864,00	100 864,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 400 905,32</b>	<b>0,00</b>	<b>1 353 873,85</b>	<b>1 353 873,85</b>	<b>1 353 873,85</b>
66	Charges financières	7 483,42	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	71 500,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 479 888,74</b>	<b>0,00</b>	<b>1 411 373,85</b>	<b>1 411 373,85</b>	<b>1 411 373,85</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	217 026,95		174 279,14	174 279,14	174 279,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 045,45		5 045,45	5 045,45	5 045,45
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>222 072,40</b>		<b>179 324,59</b>	<b>179 324,59</b>	<b>179 324,59</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 701 961,14</b>	<b>0,00</b>	<b>1 590 698,44</b>	<b>1 590 698,44</b>	<b>1 590 698,44</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 590 698,44</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	525,79	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	63 052,75	0,00	56 500,00	56 500,00	56 500,00
73	Impôts et taxes	961 889,00	0,00	1 018 988,00	1 018 988,00	1 018 988,00
74	Dotations et participations	91 285,24	0,00	78 509,00	78 509,00	78 509,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 116 752,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 155 497,00</b>	<b>1 155 497,00</b>	<b>1 155 497,00</b>
76	Produits financiers	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	52 761,89	0,00	52 301,00	52 301,00	52 301,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 169 517,67</b>	<b>0,00</b>	<b>1 207 798,00</b>	<b>1 207 798,00</b>	<b>1 207 798,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 169 517,67</b>	<b>0,00</b>	<b>1 207 798,00</b>	<b>1 207 798,00</b>	<b>1 207 798,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>382 900,44</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 590 698,44</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>179 324,59</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

**SOISY SUR ECOLE - COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE - BP - 2022**

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	186 662,28	0,00	50 200,00	50 200,00	50 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	386 322,82	0,00	340 335,33	340 335,33	340 335,33
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 044 966,24	0,00	1 236 165,00	1 236 165,00	1 236 165,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 617 951,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 626 700,33</b>	<b>1 626 700,33</b>	<b>1 626 700,33</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 780,87	0,00	47 780,87	47 780,87	47 780,87
18	Compte de liaison : affectat <sup>2</sup> (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>3</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>47 780,87</b>	<b>0,00</b>	<b>47 780,87</b>	<b>47 780,87</b>	<b>47 780,87</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 665 732,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 674 481,20</b>	<b>1 674 481,20</b>	<b>1 674 481,20</b>
040	Opérat <sup>2</sup> ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 665 732,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 674 481,20</b>	<b>1 674 481,20</b>	<b>1 674 481,20</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>129 825,90</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 804 307,10</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 124 816,17	0,00	983 987,73	983 987,73	983 987,73
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	183 105,88	183 105,88	183 105,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 124 816,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1 167 093,61</b>	<b>1 167 093,61</b>	<b>1 167 093,61</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	67 843,64	0,00	58 063,00	58 063,00	58 063,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	536 416,13	0,00	129 825,90	129 825,90	129 825,90
138	Autres subvent <sup>2</sup> invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>2</sup> (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>3</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	251 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>855 259,77</b>	<b>0,00</b>	<b>457 888,90</b>	<b>457 888,90</b>	<b>457 888,90</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 980 075,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 624 982,51</b>	<b>1 624 982,51</b>	<b>1 624 982,51</b>
021	Virement de la sect <sup>2</sup> de fonctionnement (4)	217 026,95		174 279,14	174 279,14	174 279,14
040	Opérat <sup>2</sup> ordre transfert entre sections (4)	5 045,45		5 045,45	5 045,45	5 045,45
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture 09-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

**SOISY SUR ECOLE - COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE - BP - 2022**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	222 072,40		179 324,59	179 324,59	179 324,59
	<b>TOTAL</b>	2 202 148,34	0,00	1 804 307,10	1 804 307,10	1 804 307,10

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	1 804 307,10
---	--------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	179 324,59
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

Accusé de réception en préfecture 091-219105996-20220413-2022_18-DE Date de télétransmission : 04/05/2022 Date de réception préfecture : 04/05/2022
--

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	624 378,85		624 378,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	378 070,00		378 070,00
014	Atténuations de produits	250 561,00		250 561,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100 864,00		100 864,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	7 500,00	0,00	7 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	5 045,45	5 045,45
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		174 279,14	174 279,14
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 411 373,85</b>	<b>179 324,59</b>	<b>1 590 698,44</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 590 698,44</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	47 780,87	0,00	47 780,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	50 200,00	0,00	50 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	340 335,33	0,00	340 335,33
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 236 165,00	0,00	1 236 165,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 674 481,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 674 481,20</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>129 825,90</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 804 307,10</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	56 500,00		56 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 018 988,00		1 018 988,00
74	Dotations et participations	78 509,00		78 509,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	52 301,00	0,00	52 301,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 207 798,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 207 798,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>382 900,44</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 590 698,44</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	58 063,00	0,00	58 063,00
13	Subventions d'investissement	983 987,73	0,00	983 987,73
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	183 105,88	0,00	183 105,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 045,45	5 045,45
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		174 279,14	174 279,14
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00		270 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 495 156,61</b>	<b>179 324,59</b>	<b>1 674 481,20</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>129 825,90</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 804 307,10</b>
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>667 019,78</b>	<b>624 378,85</b>	<b>624 378,85</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	20 100,00	17 000,00	17 000,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	6 500,00	6 500,00
60612	Energie - Electricité	32 000,00	45 000,00	45 000,00
60622	Carburants	6 817,46	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	1 500,00	2 500,00	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 300,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	15 000,00	15 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	8 000,00	8 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	28 000,00	50 000,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	3 000,00	1 300,00	1 300,00
61521	Entretien terrains	12 000,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	45 000,00	50 000,00	50 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	2 100,00	2 100,00
6156	Maintenance	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	22 000,00	20 000,00	20 000,00
617	Etudes et recherches	330 657,91	214 278,85	214 278,85
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	1 700,00	1 700,00
6226	Honoraires	26 000,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	700,00	200,00	200,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	30 000,00	30 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	4 000,00	4 000,00
6237	Publications	1 554,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	700,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	1 200,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 750,00	2 750,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	3 300,00	3 300,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	700,00	700,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ..)	0,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6284	Redevances pour services rendus	1 500,00	2 100,00	2 100,00
6288	Autres services extérieurs	2 940,41	6 000,00	6 000,00
63512	Taxes foncières	3 200,00	3 300,00	3 300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	750,00	750,00	750,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>384 707,00</b>	<b>378 070,00</b>	<b>378 070,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 000,00	1 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	220,00	220,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 500,00	3 600,00	3 600,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	650,00	750,00	750,00
6411	Personnel titulaire	240 000,00	170 000,00	170 000,00
6413	Personnel non titulaire	40 000,00	100 000,00	100 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 000,00	50 000,00	50 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	55 000,00	45 000,00	45 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 900,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 957,00	2 000,00	2 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	3 000,00	3 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>255 666,37</b>	<b>250 561,00</b>	<b>250 561,00</b>
739221	FNGIR	212 561,00	212 561,00	212 561,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	43 105,37	38 000,00	38 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>93 512,17</b>	<b>100 864,00</b>	<b>100 864,00</b>
6531	Indemnités	61 000,00	61 000,00	61 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	3 750,00	3 750,00

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception en préfecture : 04/05/2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 200,00	9 000,00	9 000,00
6535	Formation	500,00	1 000,00	1 000,00
6536	Frais de représentation du maire	0,00	1 000,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	48,17	50,00	50,00
6553	Service d'incendie	64,00	64,00	64,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	12 000,00	12 000,00	12 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 700,00	6 000,00	6 000,00
65888	Autres	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>1 400 905,32</b>	<b>1 353 873,85</b>	<b>1 353 873,85</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>7 483,42</b>	<b>7 500,00</b>	<b>7 500,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 483,42	7 500,00	7 500,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>71 500,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>1 479 888,74</b>	<b>1 411 373,85</b>	<b>1 411 373,85</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>217 026,95</b>	<b>174 279,14</b>	<b>174 279,14</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>5 045,45</b>	<b>5 045,45</b>	<b>5 045,45</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 045,45	5 045,45	5 045,45
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>222 072,40</b>	<b>179 324,59</b>	<b>179 324,59</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>222 072,40</b>	<b>179 324,59</b>	<b>179 324,59</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 701 961,14</b>	<b>1 590 698,44</b>	<b>1 590 698,44</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 590 698,44</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	<b>Atténuations de charges</b>	525,79	1 000,00	1 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	525,79	1 000,00	1 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>63 052,75</b>	<b>56 500,00</b>	<b>56 500,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	5 052,75	5 000,00	5 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	35 000,00	40 000,00	40 000,00
70688	Autres prestations de services	22 000,00	10 000,00	10 000,00
7082	Commissions	0,00	500,00	500,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>961 889,00</b>	<b>1 018 988,00</b>	<b>1 018 988,00</b>
73111	Impôts directs locaux	768 873,00	826 988,00	826 988,00
73211	Attribution de compensation	97 016,00	97 000,00	97 000,00
73224	Fonds départ DMT0 pour com de - 5000 hab	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	16 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>91 285,24</b>	<b>78 509,00</b>	<b>78 509,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	53 656,00	45 494,00	45 494,00
74121	Dotation de solidarité rurale	14 208,00	14 549,00	14 549,00
744	FCTVA	5 432,24	8 642,00	8 642,00
74718	Autres participations Etat	4 500,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	100,00	500,00	500,00
74741	Participat° Communes du GFP	733,00	733,00	733,00
7478	Participat° Autres organismes	10 000,00	6 000,00	6 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 656,00	2 591,00	2 591,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	500,00	500,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>1 116 752,78</b>	<b>1 155 497,00</b>	<b>1 155 497,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
761	Produits de participations	2,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	1,00	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>52 761,89</b>	<b>52 301,00</b>	<b>52 301,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	48 813,47	48 301,00	48 301,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	14,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 934,42	4 000,00	4 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 169 517,67</b>	<b>1 207 798,00</b>	<b>1 207 798,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 169 517,67</b>	<b>1 207 798,00</b>	<b>1 207 798,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>382 900,44</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 590 698,44</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

SOISY SUR ECOLE - COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE - BP - 2022

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	186 662,28	50 200,00	50 200,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	30 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	150 000,00	45 000,00	45 000,00
2051	Concessions, droits similaires	6 662,28	5 200,00	5 200,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	386 322,82	340 335,33	340 335,33
2111	Terrains nus	30 000,00	70 000,00	70 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2115	Terrains bâtis	160 000,00	160 000,00	160 000,00
2135	Installations générales, agencements	40 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	23 844,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	5 000,00	5 000,00
2152	Installations de voirie	1 655,68	5 000,00	5 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	36 832,98	31 193,98	31 193,98
2182	Matériel de transport	14 986,16	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	21 000,00	15 000,00	15 000,00
2184	Mobilier	30 000,00	28 381,35	28 381,35
2188	Autres immobilisations corporelles	8 004,00	5 760,00	5 760,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 044 966,24	1 236 165,00	1 236 165,00
2313	Constructions	919 966,24	1 236 165,00	1 236 165,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	125 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 617 951,34</b>	<b>1 626 700,33</b>	<b>1 626 700,33</b>
40	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 780,87	47 780,87	47 780,87
1641	Emprunts en euros	47 780,87	47 780,87	47 780,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>47 780,87</b>	<b>47 780,87</b>	<b>47 780,87</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 665 732,21</b>	<b>1 674 481,20</b>	<b>1 674 481,20</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 665 732,21</b>	<b>1 674 481,20</b>	<b>1 674 481,20</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>129 825,90</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 804 307,10</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 040 = RF 042.*

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture  
 00121910888-20220413-2022\_18-DE  
 Date de télétransmission : 04/05/2022  
 Date de réception préfecture : 04/05/2022

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 124 816,17</b>	<b>983 987,73</b>	<b>983 987,73</b>
1313	Subv. transf. Départements	0,00	11 000,00	11 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	9 038,99	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	9 098,23	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	27 000,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	527 358,95	528 513,73	528 513,73
1341	D.E.T.R. non transférable	62 846,00	25 000,00	25 000,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	30 000,00	30 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	489 474,00	389 474,00	389 474,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>183 105,88</b>	<b>183 105,88</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	183 105,88	183 105,88
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 124 816,17</b>	<b>1 167 093,61</b>	<b>1 167 093,61</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>604 259,77</b>	<b>187 888,90</b>	<b>187 888,90</b>
10222	FCTVA	66 843,64	48 063,00	48 063,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	536 416,13	129 825,90	129 825,90
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>251 000,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>270 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>855 259,77</b>	<b>457 888,90</b>	<b>457 888,90</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 980 075,94</b>	<b>1 624 982,51</b>	<b>1 624 982,51</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>217 026,95</b>	<b>174 279,14</b>	<b>174 279,14</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>5 045,45</b>	<b>5 045,45</b>	<b>5 045,45</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 045,45	5 045,45	5 045,45
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>222 072,40</b>	<b>179 324,59</b>	<b>179 324,59</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>222 072,40</b>	<b>179 324,59</b>	<b>179 324,59</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>2 202 148,34</b>	<b>1 804 307,10</b>	<b>1 804 307,10</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 804 307,10</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB6900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					730 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					730 000,00									
0960813	CAISSE D'EPARGNE	10/10/2017	15/01/2018	15/01/2018	230 000,00	F		1,590	1,637		T	X Echéance constante		A-1
20700185	CAISSE D'EPARGNE	20/11/2007	30/11/2007	01/02/2008	200 000,00	F		4,500	4,500		A	P		A-1
A7509BGK	CAISSE D'EPARGNE	07/01/2010	15/01/2010	15/04/2010	300 000,00	F		3,670	3,670		A	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux de trésorerie (total)					0,00									
1673 Emprunts pour METP et PPP (total)					0,00									
1674 Emprunts auprès des établissements financiers (total)					0,00									
1675 Emprunts auprès des établissements financiers (total)					0,00									
1676 Emprunts auprès des établissements financiers (total)					0,00									
1677 Emprunts auprès des établissements financiers (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture de la Haute-Normandie le 04/05/2022 à 10h05. Réception de l'acte de transmission en préfecture le 04/05/2022 à 10h05. Réception de l'acte de transmission en préfecture le 04/05/2022 à 10h05.

SOISY SUR ECOLE - COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>730 000,00</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		260 616,90				5 822,36	48 532,71	0,00	579,03	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		260 616,90				5 822,36	48 532,71	0,00	579,03	
0960813		0,00	A-1	184 000,00	15,75	F	1,637	2 857,03	11 500,00	0,00	579,03	
20700185		0,00	A-1	17 240,64	0,08	F	4,560	766,22	17 240,64	0,00	0,00	
A7509BGK		0,00	A-1	59 376,26	2,25	F	3,670	2 179,11	19 792,07	0,00	0,00	
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>1671 Avances consolidées du Trésor (total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>1672 Emprunts sur comptes spéciaux</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16721 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16722 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16723 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16724 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16725 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16726 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16727 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16728 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16729 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16730 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16731 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16732 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16733 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16734 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16735 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16736 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16737 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16738 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16739 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16740 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16741 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16742 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16743 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16744 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16745 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16746 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16747 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16748 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16749 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16750 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16751 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16752 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16753 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16754 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16755 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16756 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16757 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16758 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16759 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16760 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16761 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16762 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16763 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16764 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16765 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16766 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16767 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16768 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16769 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16770 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16771 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16772 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16773 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16774 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16775 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16776 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16777 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16778 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16779 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16780 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16781 Emprunts sur comptes spéciaux		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16782 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N							Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)				
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>260 616,90</b>				<b>48 532,71</b>	<b>5 822,36</b>	<b>0,00</b>	<b>579,03</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la date prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Accompagné des emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(1) Montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(2) Montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Montant de l'opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Montant de l'opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Montant de l'opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant de l'opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(9) Montant de l'opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(10) Montant de l'opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	260 516,90	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception en préfecture : 04/05/2022

(1) L'annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**  
**A2.5**

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, lumenel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)						
Taux fixe (total)					0,00	0,00			
Taux variable simple (total)					0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00			
<b>Total</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

Accusé de réception en préfecture  
 091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
 Date de télétransmission : 04/05/2022  
 Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>47 780,87</b>	<b>47 780,87</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>47 780,87</b>	<b>47 780,87</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	47 780,87	47 780,87
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>47 780,87</b>	<b>0,00</b>	<b>129 825,90</b>	<b>177 606,77</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>507 387,59</b>	<b>III</b> <b>507 387,59</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>58 063,00</b>	<b>58 063,00</b>
10222	FCTVA	48 063,00	48 063,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	10 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>449 324,59</b>	<b>449 324,59</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 045,45	5 045,45
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00	270 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	174 279,14	174 279,14

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>507 387,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 825,90</b>	<b>637 213,49</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b>	<b>177 606,77</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b>	<b>637 213,49</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6)</b>	<b>459 606,72</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	
<b>B1.1</b>	

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indicis ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Annuel, tous frais compris.

(6) Indiquer le type d'opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Indiquer le type d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

04/05/2022  
 19105896-20220413-2022\_18-DE  
 de la transmission : 04/05/2022  
 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 207 798,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Accusé de réception en préfecture  
 091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
 Date de télétransmission : 04/05/2022  
 Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Accusé de réception en préfecture 091-219105996-20220413-2022_18-DE Date de télétransmission : 04/05/2022 Date de réception préfecture : 04/05/2022
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		7,00	0,00	7,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Administratif territorial	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		6,00	2,00	8,00	4,00	0,00	4,00
Adj Technique principal 2ème Classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adj Technique territorial	C	4,00	2,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent Spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		16,00	2,00	18,00	9,00	0,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB8500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Les catégories sont : A, B ou C.

(3) Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés par une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Les effectifs sont exprimés en équivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>IV C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 QTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2 : emplois au niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-5 : emplois des communes de moins de 10 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de suppression ou de modification d'un service public.  
 3-6 : article 21 de la loi n° 2012-347 relative à la durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 3-8 : article 38 travailleurs handicapés, catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs des groupes de cabinets  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occurrence d'un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.  
 (7) Occurrence d'un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Indiquer si l'agent est titulaire d'un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Document communiqué en vertu de la loi n° 2019-1166 du 22 novembre 2019 relative à la transparence de l'information et à la lutte contre la corruption, et à l'amélioration de la gestion des ressources humaines.  
 Date de réception en préfecture : 04/05/2022  
 Date de télétransmission : 04/05/2022  
 Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Accusé de réception en préfecture  
 091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
 Date de télétransmission : 04/05/2022  
 Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture 091-219105996-20220413-2022_18-DE Date de télétransmission : 04/05/2022 Date de réception préfecture : 04/05/2022
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

### C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture 091-219105996-20220413-2022_18-DE Date de télétransmission : 04/05/2022 Date de réception préfecture : 04/05/2022
--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

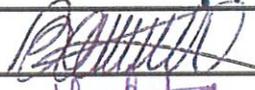
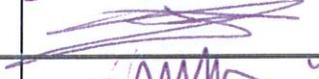
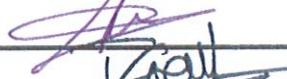
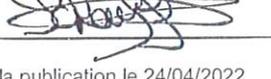
Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 14  
 Nombre de suffrages exprimés : 15  
 VOTES :

Pour : 12  
 Contre : 3  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 08/04/2022

Présenté par Le M. LE MAIRE (1),  
 A Soisy-sur-École, le 13/04/2022  
 Le M. LE MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Soisy-sur-École, le 13/04/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain RUELLÉ, Conseiller Municipal	
Anne-Sophie HÉRARD, Conseillère Municipale	
Charlotte HULOT, Maire-Adjointe	
Franck LEFEVRE, Maire-Adjoint	
Gérald LEFEVRE, Conseiller Municipal	
Hervé BESSON, Conseiller Municipal	
Laure CADOT, Maire	
Laurent LAGARRIGUE, Maire-Adjoint	
Ludivine BUSTON, Maire-Adjointe	
Nora RAMAHEFASOLO, Conseillère Municipale	
Olivier HAMEL, Conseiller Municipal	
Patrice SCHAFFUSER, Conseiller Municipal	
Réginald DUJARDIN, Conseiller Municipal	
Sophie LE CORRE, Conseillère Municipale	
Séverine SCHAEFFER, Conseillère Municipale	

Certifié exécutoire par Le M. LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2022, et de la publication le 24/04/2022  
 A Soisy-sur-École, le 24/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



Le Maire,  
**Laure CADOT**

Accusé de réception en préfecture  
 091-219105996-20220413-2022\_18-DE  
 Date de télétransmission : 04/05/2022  
 Date de réception préfecture : 04/05/2022